

DELIBERATION N° 91/01-05 - EXTENSION DU BUREAU DE POSTE

*Monsieur BRUNGARD, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 21 Mai 1990, relative à la reconduction de la convention de location des locaux à usage de bureau de Poste, dans les locaux de l'ancienne Mairie, venant à expiration le 9 Juin 1990.*

*A la date du 1er Novembre, l'administration de la Poste, qui a ouvert un nouveau service de boîtes postales, bénéficie d'un espace supplémentaire de 53 m<sup>3</sup>.*

*A cet effet, il convient d'approuver un avenant N° 1 au bail de location établi le 21 Août 1990 par les services fiscaux, affaires foncières et domaniales, fixant le nouveau loyer à 85 200 F par an.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant N° 1 au bail de location du 21 Août 1990 pour un loyer annuel de 85 200 F.*